

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 19 JUIN 2020

MODALITES DE MISE A DISPOSITION OU DE CONSULTATION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES

Boulogne-Billancourt, 29 mai 2020 -

Dans le contexte de l'épidémie de Covid-19 et conformément aux dispositions adoptées par le Gouvernement pour freiner sa propagation, en particulier l'Ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020, l'Assemblée générale de Renault se tiendra exceptionnellement à huis clos, hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y participer, au siège social, 13/15 quai Le Gallo, 92100 Boulogne-Billancourt.

Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Dans ce contexte, les actionnaires pourront exercer leur droit de vote uniquement à distance et préalablement à l'Assemblée générale. Ils sont invités à voter par correspondance à l'aide du formulaire de vote ou par Internet sur la plateforme de vote sécurisée VOTACCESS, ou à donner pouvoir au Président de l'Assemblée générale ou à une personne de leur choix. Il est rappelé que l'Assemblée générale se tenant à huis clos, aucune carte d'admission ne sera délivrée.

L'Assemblée générale sera diffusée en direct sur le site Internet www.groupe.renault.com et la vidéo sera disponible en différé sur la page dédiée à l'Assemblée générale du site Internet de la Société.

Session de questions / réponses pendant l'Assemblée générale

Afin de favoriser la participation à ce moment privilégié d'échange avec les dirigeants de la Société , les actionnaires auront la possibilité, en complément du dispositif des questions écrites prévu par les articles L.225-108 alinéa 3 et R.225-84 alinéa 1 du Code de commerce, de poser des questions à compter du 16 juin 2020 ainsi que pendant l'Assemblée générale, selon les modalités qui seront précisées sur le site Internet de la Société (www.groupe.renault.com).

Comme d'ordinaire, un temps sera consacré pour répondre aux questions des actionnaires.

Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée générale

L'avis de réunion a été publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires n°55 du 6 mai 2020. L'avis de convocation a été publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires n°65 du 29 mai 2020. L'ordre du jour, les projets de résolutions, ainsi que les modalités de participation et de vote à l'Assemblée figurent dans chacun de ces avis, lesquels sont consultables sur le site Internet de la Société www.groupe.renault.com, rubrique Finance/Assemblée Générale.

Les actionnaires au nominatif recevront dans les délais légaux leur dossier de convocation à l'Assemblée générale et ce, selon l'option choisie, par voie postale ou électronique. Les porteurs de parts des FCPE « Actions Renault », « Renault Shares », « Renault France » et « Renault International » pourront consulter le dossier de convocation sur le site Internet de la

Société. Les actionnaires au porteur devront, quant à eux, s'adresser à leur intermédiaire bancaire ou financier.

Les renseignements et documents énumérés aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'Assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables.

Les documents énumérés à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce peuvent être consultés et téléchargés via le site Internet de la Société www.groupe.renault.com, rubrique Finance/Assemblée Générale.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter la Direction des Relations Financières - Tél. : 0 800 650 650 (appels depuis la France), +33 (0)1 76 84 59 99 (appels depuis l'étranger) – Email : communication.actionnaires@renault.com.